

Image not found or type unknown



Radiation societe co production royalties

Par **sweel**, le **10/12/2008** à **17:20**

bonjour r
dans le cas de deux societes qui co produisent a 50 / 50 un disque et pour le quel elles persoivent et reversent aussi 50 / 50 des royalties je voudrais savoir ce qu il se passe si une des deux societe vient a etre radié d office pour insuffusabce et perte de capital.r
De ce fait elle ne pay plus certains ayants droitsr
net cela sans même en tenir informer l autre societe .r
Quelle est la responsabilité du gerant r
Merci